



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de l'environnement

DIRECTION DU PILOTAGE ET DE
L'ANIMATION INTERMINISTÉRIELLE

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE DES PAYSAGES ET DES SITES, FORMATION « NATURE »

extrait des délibérations de la séance du mardi 19 décembre 2023

Affaire n° 1

PÉTITIONNAIRE : Commune de CORNIMONT

RELATIVE A : Projet d'éco-auberge du Grand-Ventron

RAPPORTEUR : Commune de Cornimont et Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

M. PERCHERON, président de la CDNPS, sollicite l'autorisation des membres de la CDNPS de faire entrer le pétitionnaire dès à présent car il s'agit d'un projet qui a fait l'objet d'un large consensus.

Présentation du projet :

Mme CLEMENT, maire de la commune de Cornimont, mentionne que le projet se situe au cœur du massif du Grand Ventron.

M. FLAGEOLLET, directeur général des services de la commune, précise que ce projet est au cœur de 4 enjeux :

1. La préservation du patrimoine naturel du Grand Ventron
2. La maîtrise de la fréquentation touristique du site
3. Le maintien d'un patrimoine local et de sa vocation d'accueil
4. La viabilité économique de l'auberge

Deux volets sont à détailler :

1. L'accueil : avec une baisse de la capacité d'accès en restauration et en hébergement. L'objectif est de proposer une offre de qualité mais pas luxueuse pour autant, avec des produits locaux et de saison.
2. La connaissance : avec un espace d'information et de sensibilisation à la réserve naturelle pour les visiteurs et une salle de séminaire pour les scientifiques.

M. DOMERGUE, représentant le parc naturel régional des Ballons des Vosges, explique que ce projet modifie l'aspect naturel d'une réserve naturelle, car il y a une modification du bâti, mais il vise à réduire l'impact de la présence de

l'auberge sur le massif. Il est prévu une mise aux normes PMR, l'installation de panneaux photovoltaïques et une meilleure intégration paysagère. L'emprise au sol sera respectée. Le projet s'articule autour de l'organisation des fréquentations en associant les acteurs locaux à la préservation de la réserve. Cet ancrage territorial est complémentaire à l'amélioration des connaissances en lien avec l'accueil de scientifiques. Un travail universitaire et une collaboration avec les associations naturalistes trouveront une légitimité car il est rappelé que la hêtraie d'altitude de la réserve est classée au patrimoine de l'Unesco (seuls 3 sites en France ayant cette particularité).

L'encadrement de la fréquentation du site est donc un élément important du projet. L'objectif est de limiter les activités touristiques et sportives afin de préserver la quiétude du site et protéger la biodiversité. Jusqu'en 2020, l'auberge pouvait fonctionner toute l'année. Ce ne sera désormais possible que du 1^{er} mai au 15 novembre. Il conviendra toutefois d'être très vigilant pendant les mois de mai et juin (période sensible).

Le site est accessible de deux manières : Au sud, par Ventron, et au nord, par une route domaniale. L'accès par Ventron sera possible dès lors qu'il n'est pas enneigé (mais pas de déneigement par l'homme) et privilégié car il ne traverse pas les zones les plus sensibles, notamment pour le grand tétras. L'accès nord sera marginal et uniquement possible du 1^{er} juillet au 15 novembre.

M. FLAGEOLLET rappelle le calendrier du projet. La demande de permis de construire sera déposée au 1^{er} trimestre 2024. Les travaux seront réalisés de juillet 2024 à juillet 2026, avec une ouverture de l'éco-auberge prévue en juillet 2026. Les travaux pourront être réalisés uniquement après le mois de juillet de chaque année afin de respecter la période sensible du printemps.

Mme CLEMENT ajoute que la communication est importante pour les habitants. Les objectifs à atteindre sont résumés dans l'acronyme CÉSANE, Centre d'Étude et de Sensibilisation Autour de la Nature et de l'Eco-auberge. Elle précise que le volet financement est à affiner.

Mme BEGEL, représentant le conseil départemental, félicite la commune pour la qualité de ce projet. Elle s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre afin de réguler la fréquentation du site.

Mme CLEMENT précise que l'auberge sera fermée une importante partie de l'année et la capacité d'accueil en restauration passera de 120 à 70 couverts et sera limitée à 38 couchages. Il sera plus difficile de maîtriser le nombre de touristes souhaitant pique-niquer.

M. DOMERGUE ajoute que les mobilités douces (randonnée, cyclo-tourisme ...) qui respectent cet espace naturel seront privilégiées. L'auberge est entourée de pâturages, donc la fréquentation en dehors des sentiers balisés devrait être faible.

Mme CLEMENT indique qu'il est prévu d'installer des parcs à vélos ainsi que des équipements pour recharger les vélos à assistance électrique.

M. FLAGEOLLET explique que l'une des missions de l'AMO est de travailler sur la baisse de la fréquentation du site. Le projet vise deux types de public : les connaisseurs et les curieux de découvrir.

L'auberge ne doit pas être un lieu de démarrage de promenade mais un lieu de destination.

M. DOMERGUE mentionne qu'auparavant l'auberge a dû cohabiter avec cet espace protégé, chacun ayant des objectifs différents. En effet, l'aubergiste vivait sur place et rencontrait des difficultés d'accès et de déneigement.

M. FLAGEOLLET précise que le projet fera l'objet d'une gestion en régie municipale, et non d'une délégation de service public, facilitant ainsi une gestion occultant la notion de rentabilité au profit d'un simple équilibre et assurant le contrôle de la fréquentation du site.

M. CHEVALIER, représentant le groupe Tétràs Vosges, souligne la démarche vertueuse engagée par la commune. Il demande quels seront les outils qui permettront d'évaluer le niveau de fréquentation du site.

M. DOMERGUE explique qu'il est envisagé d'installer des compteurs routiers, mais également des pièges photos qui ont l'avantage de préciser le type de fréquentation relevée. Il y aura également une mise en place de barrières pour empêcher le passage des véhicules, ainsi que l'implantation de plans de circulation.

M. MOULIN, représentant la chambre d'agriculture, demande si les terres seront fauchées.

M. CLEMENT confirme qu'il n'y aura que du pâturage et cela concerne un seul agriculteur. Le troupeau de vaches de race vosgienne est donc limité.

Mme GUIGITANT rappelle que le mois de mai est un mois sensible pour le grand tétras. Il est important de s'assurer que l'auberge soit un lieu d'arrivée des promeneurs et que la communication réalisée ne donne pas envie aux touristes curieux de s'aventurer au-delà.

M. DOMERGUE indique que l'important est de miser sur l'information et la sensibilisation des visiteurs et de donner des recommandations quant à l'approche et la protection du site.

Mme D'ALGUERRE, conseillère régionale et vice-présidente du parc naturel régional des Ballons des Vosges, félicite la commune pour le travail effectué qu'elle qualifie de « sincère et qualitatif ». Elle souligne également la concertation réalisée avec la population.

Il reste deux sujets à évoquer :

1. la période hivernale : il sera difficile d'éviter des randonneurs en raquettes. Il conviendrait peut-être d'envisager des sentiers dédiés.
2. Les voitures : il serait nécessaire de prévoir un parking en bas et une signalétique afin d'éviter que les voitures et surtout camping-cars ne s'engagent dans la montée et ne puissent faire demi-tour. Elle mentionne également une fragilité possible sur le pont d'accès.

Mme ROCHIGNEUX, représentant la DREAL, précise que le décret relatif à la réserve naturelle impose que la communication réalisée soit autorisée par le préfet.

M. ETIENNE, représentant l'association Oiseaux Nature, remercie les acteurs pour le travail réalisé et la limitation de la fréquentation du site afin de respecter la quiétude du grand tétras.

M. BALLEZ, représentant le CRPF, souhaiterait connaître la part de forêt privée concernée par le projet.

M. DOMERGUE précise qu'elle est minime. On ne relève que quelques propriétaires privés sur les chaumes et en bordure du site. On compte en effet 1650 ha de forêt dont 450 ha domaniaux, le reste étant presque intégralement communal.

Mme GUIGUITANT demande quelles seront les mesures prises pour éviter un trop grand prélèvement d'eau.

M. FLAGEOLLET expose que le site n'est alimenté que par une source, dont le débit est d'environ 50 m³/jour et qui suffit aux besoins de l'auberge. Quelques difficultés peuvent être rencontrées en période d'étiage où le débit peut descendre à 3,5 m³, ce qui est un peu juste pour des besoins estimés à 6 à 7 m³ relatifs à l'hébergement et la restauration. Il est donc envisagé de remettre le captage en état. Il est également prévu de créer une réserve afin de récupérer les eaux de pluie (environ 30 m³) pour les sanitaires.

Une réflexion est menée pour installer des sous-compteurs d'eau à destination du public (démarche similaire concernant la dépense de chauffage) afin que chacun puisse avoir conscience de sa consommation lors de son séjour.

Mme GUIGUITANT demande si la mare sera préservée.

M. FLAGEOLLET répond par l'affirmative. Un hydrogéologue est missionné sur cet aspect. L'installation d'une réserve incendie sous végétation et un abreuvoir à vaches sont également prévus.

IL est précisé que le projet fait également l'objet d'un avis du CSRPN et d'une consultation du public.

Les membres de la commission n'ayant plus de questions à poser, le pétitionnaire quitte la séance.

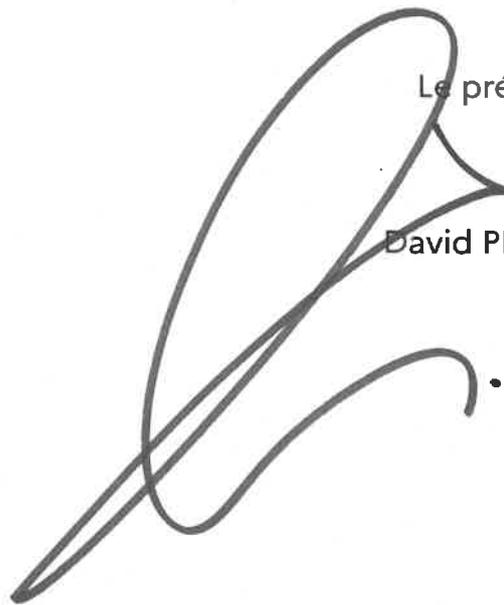
Vote :

La demande ne soulevant plus de questions, ni de remarques, il est procédé au vote.

La formation spécialisée « nature » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites émet un avis favorable à l'unanimité à ce projet.

Le président,

David PERCHERON

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping tail that ends in a small dot.